

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Loblaw présente ses résultats du premier trimestre de 2018 et annonce une augmentation de 9,3 % du dividende trimestriel sur les actions ordinaires<sup>1)</sup> ainsi que le déploiement de ses services de commerce électronique à l'échelle nationale

**BRAMPTON, ONTARIO, Le 2 mai 2018** Les Compagnies Loblaw Limitée (TSX : L) (« Loblaw » ou la « société ») a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers non audités pour le premier trimestre clos le 24 mars 2018. Le rapport du premier trimestre de 2018 aux actionnaires de la société sera disponible sous l'onglet « Investisseurs » du site Web de la société à [loblaw.ca](http://loblaw.ca) et sera déposé sur SEDAR et disponible à [sedar.com](http://sedar.com).

« Malgré les défis externes auxquels nous avons été confrontés, nous avons obtenu de solides résultats, accru les dividendes, poursuivi les rachats d'actions et investi dans notre avenir numérique », a déclaré Galen G. Weston, président du Conseil et chef de la direction de Les Compagnies Loblaw Limitée. « Le secteur de la vente au détail évolue et nous comptons étendre rapidement nos services de ramassage et de livraison des commandes en ligne partout au pays d'ici la fin de l'année. »

En 2018, la société prévoit déployer ses services d'achat d'épicerie en ligne, augmenter rapidement le nombre de sites offrant le service de ramassage *PC Express* et étendre le service complémentaire de livraison à domicile à l'échelle du pays. *PC Express* sera offert dans 500 points de ramassage, notamment dans de nouveaux magasins d'alimentation, des stations du réseau de trains GO ainsi que le premier de nombreux magasins Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, ce qui portera leur total à plus de 700. Le service de livraison à domicile est actuellement offert dans 11 grands marchés (notamment Toronto, Vancouver et Calgary) par l'intermédiaire d'Instacart, et cinq marchés s'ajouteront cette année (notamment Montréal, Halifax et Régina). À l'échelle du pays, près de la moitié des Canadiens ont déjà accès à *PC Express* ou à la livraison à domicile. D'ici la fin de l'année, 70 % des Canadiens bénéficieront des deux options. Dans les grandes villes, la société vise à offrir à plus de 90 % de ses clients le choix de faire leur épicerie en magasin, sans quitter leur voiture ou depuis leur domicile.

#### FAITS SAILLANTS DU PREMIER TRIMESTRE DE 2018

Les faits saillants qui suivent rendent compte de l'incidence de la consolidation des franchises et de la vente des activités de postes d'essence.

- Les produits ont diminué de 37 millions de dollars, ou 0,4 %, comparativement à ceux inscrits au premier trimestre de 2017 pour s'établir à 10 367 millions de dollars.
- Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a diminué de 61 millions de dollars, ou 0,6 %, comparativement à celui inscrit au premier trimestre de 2017 pour s'établir à 10 105 millions de dollars.
  - La croissance du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail s'est élevée à 2,9 % si l'on ne tient pas compte des activités de postes d'essence.
  - Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail (Loblaw) a augmenté de 1,9 % si l'on ne tient pas compte des activités de postes d'essence.
  - Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail (Shoppers Drug Mart/Pharmaprix) a augmenté de 3,7 %, le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance ayant augmenté de 3,5 % et le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin ayant augmenté de 3,8 %.
- Le résultat d'exploitation a diminué de 15 millions de dollars, ou 3,0 %, comparativement à celui inscrit au premier trimestre de 2017 pour s'établir à 480 millions de dollars.
- Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société a augmenté de 145 millions de dollars, ou 62,5 %, comparativement à celui inscrit au premier trimestre de 2017 pour s'établir à 377 millions de dollars. Le bénéfice net dilué par action ordinaire s'est établi à 0,98 \$, en hausse de 0,40 \$, ou 69,0 %, comparativement à celui inscrit au premier trimestre de 2017.
- Le montant ajusté du BAIIA<sup>2)</sup> a augmenté de 8 millions de dollars, ou 0,9 %, comparativement à celui inscrit au premier trimestre de 2017 pour s'établir à 876 millions de dollars.

- Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société<sup>2)</sup> a diminué de 5 millions de dollars comparativement à celui inscrit au premier trimestre de 2017 pour s'établir à 361 millions de dollars. Le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire<sup>2)</sup> s'est chiffré à 0,94 \$, en hausse de 0,03 \$, ou 3,3 %, par rapport à celui inscrit au premier trimestre de 2017.
- La cession des activités de postes d'essence de la société a eu une incidence négative sur la croissance du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail de 344 millions de dollars, sur le montant ajusté du BAIIA<sup>2)</sup> du secteur Vente au détail d'environ 20 millions de dollars, sur la croissance du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société d'environ 10 millions de dollars et sur la croissance du bénéfice net dilué par action ordinaire d'environ 0,03 \$ par action ordinaire. Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société<sup>2)</sup>, normalisé pour tenir compte de la cession des activités de postes d'essence, a augmenté d'environ 5 millions de dollars et le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire<sup>2)</sup> a augmenté d'environ 6,7 %, ou 0,06 \$ par action ordinaire.
- La société a procédé au rachat de 8,1 millions d'actions ordinaires à un coût de 544 millions de dollars.
- Le dividende trimestriel sur les actions ordinaires augmentera de 9,3 %, passant de 0,27 \$ par action ordinaire à 0,295 \$ par action ordinaire.

Comme il a été annoncé précédemment, la performance financière de la société sera touchée négativement, d'un exercice à l'autre, par les augmentations du salaire minimum et par la poursuite de la réforme du réseau de la santé. De plus, la cession des activités de postes d'essence de la société au troisième trimestre de 2017 a eu une incidence négative, d'un exercice à l'autre, sur la performance financière.

Voir les notes de fin de document à la fin du présent communiqué de presse.

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS

Pour les périodes closes le 24 mars 2018 et le 25 mars 2017  
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<b>2018</b> <b>(12 semaines)</b>	2017 <sup>4)</sup> (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
<b>Produits</b>	<b>10 367 \$</b>	10 404 \$	(37) \$	(0,4) %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>480</b>	495	(15)	(3,0) %
Montant ajusté du BAIIA <sup>2)</sup>	<b>876</b>	868	8	0,9 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA <sup>2)</sup>	<b>8,4 %</b>	8,3 %		
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société</b>	<b>380 \$</b>	235 \$	145 \$	61,7 %
<b>Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société<sup>1)</sup></b>	<b>377</b>	232	145	62,5 %
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société <sup>2)</sup>	<b>361</b>	366	(5)	(1,4) %
<b>Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)</b>	<b>0,98 \$</b>	0,58 \$	0,40 \$	69,0 %
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire <sup>2)</sup> (en dollars)	<b>0,94 \$</b>	0,91 \$	0,03 \$	3,3 %
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	<b>384,5</b>	403,2		

i) Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de la société.

Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société s'est établi à 377 millions de dollars (0,98 \$ par action ordinaire) au premier trimestre de 2018, en hausse de 145 millions de dollars (0,40 \$ par action ordinaire) comparativement à celui inscrit au premier trimestre de 2017. Cette hausse tient compte de l'amélioration d'environ 5 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation, si l'on ne tient pas compte de l'incidence défavorable d'environ 10 millions de dollars de la cession des activités de postes d'essence, et de l'effet favorable net de 150 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous :

- la diminution de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de 5 millions de dollars (perte de 0,01 \$ par action ordinaire) est essentiellement attribuable aux facteurs suivants :
  - le secteur Vente au détail (si l'on ne tient pas compte de l'incidence de la consolidation des franchises), en raison de l'incidence défavorable d'environ 10 millions de dollars d'un exercice à l'autre de la cession des activités de postes d'essence et de la hausse des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles. Les augmentations du salaire minimum et la réforme du réseau de la santé ont aussi eu une incidence négative sur le secteur Vente au détail d'un exercice à l'autre;
  - une augmentation du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières<sup>2)</sup> attribuable principalement à l'émission, par Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix »), de nouvelles débentures non garanties de premier rang se rapportant à la convention visant l'acquisition de Canadian Real Estate Investment Trust (« CREIT ») et à une prime liée au remboursement anticipé de la débenture non garantie de premier rang de série A ; facteurs en partie contrebalancés par :
  - le secteur Services financiers, qui reflète essentiellement certains profits non récurrents et le solide rendement en matière de crédit du portefeuille de cartes de crédit;
  - le secteur Propriétés de Choix, qui reflète essentiellement l'accroissement du portefeuille d'immeubles qui a découlé des acquisitions et des projets d'aménagement terminés ainsi que l'augmentation du résultat d'exploitation net tiré d'immeubles existants;
- l'incidence favorable nette de 150 millions de dollars (0,37 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement, qui découle essentiellement de ce qui suit :
  - la variation de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie de 160 millions de dollars (0,41 \$ par action ordinaire);
  - l'incidence favorable de 13 millions de dollars (0,03 \$ par action ordinaire) des revenus qui ont découlé de la réduction progressive des activités des services bancaires des Services financiers le Choix du Président, déduction faite de certains coûts engagés;
  - la variation de l'ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change de 8 millions de dollars (0,02 \$ par action ordinaire);

- l'incidence favorable de 5 millions de dollars (0,01 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, des achats de rentes et rachats de régimes de retraite au cours de l'exercice précédent; facteurs en partie contrebalancés par :
  - l'incidence défavorable de la charge additionnelle de 14 millions de dollars (0,04 \$ par action ordinaire) comptabilisée au premier trimestre de 2018 à l'égard du programme de carte Loblaw;
  - l'incidence défavorable de 14 millions de dollars (0,04 \$ par action ordinaire) de la réforme du réseau de la santé sur les soldes des stocks;
  - les coûts d'acquisition et autres coûts de 9 millions de dollars (0,02 \$ par action ordinaire) liés à la convention conclue par Propriétés de Choix visant l'acquisition de CREIT;
- l'augmentation du bénéfice net dilué par action ordinaire reflète également l'incidence favorable du rachat d'actions ordinaires (0,04 \$ par action ordinaire).

Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société<sup>2)</sup> s'est établi à 361 millions de dollars (0,94 \$ par action ordinaire) au premier trimestre de 2018, ce qui représente une baisse de 5 millions de dollars (hausse de 0,03 \$ par action ordinaire, ou 3,3 %) comparativement à celui inscrit au premier trimestre de 2017. Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société<sup>2)</sup>, normalisé pour tenir compte de la cession des activités de postes d'essence, a augmenté d'environ 5 millions de dollars, comme il est mentionné plus haut. Le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire<sup>2)</sup> a également bénéficié de l'incidence favorable du rachat d'actions ordinaires (0,04 \$ par action ordinaire). Le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire<sup>2)</sup>, normalisé pour tenir compte de la cession des activités de postes d'essence, a augmenté d'environ 6,7 %.

### **SECTEURS D'EXPLOITATION À PRÉSENTER**

La société compte trois secteurs d'exploitation à présenter, dont toutes les principales activités sont exercées au Canada :

- Le secteur Vente au détail comprend principalement les magasins d'alimentation au détail détenus par la société et par des franchisés et les pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires, ce qui comprend les pharmacies situées en magasin et les produits de soins de santé et de beauté, les vêtements et les autres articles de marchandise générale, et il propose le programme *PC Optimum*. Ce secteur se compose de plusieurs secteurs d'exploitation qui sont regroupés principalement en raison de la nature similaire des produits et services qu'ils offrent dans les activités de vente au détail et à la clientèle. Avant le 17 juillet 2017, le secteur Vente au détail comprenait aussi les activités de postes d'essence;
- Le secteur Services financiers englobe les services de cartes de crédit, le programme *PC Optimum*, les services de courtage d'assurance, les certificats de placement garanti ainsi que les services de télécommunications. Par suite de la réduction progressive des activités des services bancaires des Services financiers le Choix du Président, le secteur Services financiers ne fournit plus de services bancaires aux particuliers;
- Le secteur Propriétés de Choix détient, gère et aménage des immeubles de commerces de détail et des immeubles commerciaux stratégiquement situés partout au Canada. L'information relative au secteur Propriétés de Choix qui est présentée ci-dessous reflète les méthodes comptables de Propriétés de Choix, qui peuvent différer de celles de la société consolidée. Les différences de méthodes sont éliminées sous l'en-tête Consolidation et éliminations.

## Secteur Vente au détail

Pour les périodes closes le 24 mars 2018 et le 25 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2018 (12 semaines)	2017 (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Chiffre d'affaires	10 105 \$	10 166 \$	(61) \$	(0,6) %
Résultat d'exploitation	399	446	(47)	(10,5) %
Montant ajusté de la marge brute <sup>2)</sup>	2 929	2 844	85	3,0 %
Montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage <sup>2)</sup>	29,0 %	28,0 %		
Montant ajusté du BAIIA <sup>2)</sup>	792 \$	811 \$	(19) \$	(2,3) %
Montant ajusté de la marge du BAIIA <sup>2)</sup>	7,8 %	8,0 %		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	361 \$	352 \$	9 \$	2,6 %

Pour les périodes closes le 24 mars 2018 et le 25 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2018 (12 semaines)		2017 (12 semaines)	
	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires des magasins comparables	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires des magasins comparables
Secteur de l'alimentation au détail	7 221 \$	1,9 %	7 393 \$	(1,2) %
Secteur des pharmacies au détail	2 884	3,7 %	2 773	0,9 %
Médicaments sur ordonnance	1 393	3,5 %	1 343	1,3 %
Produits de l'avant du magasin	1 491	3,8 %	1 430	0,6 %

Le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation, le montant ajusté de la marge brute<sup>2)</sup>, le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage<sup>2)</sup>, le montant ajusté du BAIIA<sup>2)</sup>, le montant ajusté de la marge du BAIIA<sup>2)</sup> et les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles rendent compte de l'incidence de la consolidation des franchises et de la cession des activités de postes d'essence.

**Chiffre d'affaires** Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail s'est établi à 10 105 millions de dollars au premier trimestre de 2018, en baisse de 61 millions de dollars, ou 0,6 %, comparativement à celui inscrit au premier trimestre de 2017. Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a diminué de 119 millions de dollars, ou 1,2 %, en raison essentiellement des facteurs suivants :

- L'incidence de 344 millions de dollars de la cession des activités de postes d'essence; facteur en partie contrebalancé par ce qui suit :
- Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 1,9 % pour le premier trimestre (diminution de 2,1 % en 2017) si l'on ne tient pas compte des activités de postes d'essence. Le moment du congé de Pâques a eu une incidence négligeable sur la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail au premier trimestre de 2018. Au premier trimestre de 2017, le chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation au détail était resté relativement inchangé compte non tenu de l'incidence défavorable du moment du jour de l'An et du congé de Pâques. Si l'on tient compte des activités de postes d'essence, la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail s'est établie à 1,9 % (diminution de 1,2 % en 2017).
- L'indice interne moyen trimestriel du prix des aliments du secteur de l'alimentation au détail de la société a été légèrement inférieur (relativement semblable en 2017) à l'inflation nationale moyenne trimestrielle du prix des aliments de 1,2 % (déflation de 3,9 % en 2017), calculée selon l'indice des prix à la consommation des aliments achetés au magasin (l'« IPC »). L'IPC ne traduit pas nécessairement l'incidence de l'inflation sur la composition spécifique de l'offre de produits vendus dans les magasins de la société.
- Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 3,7 % (0,9 % en 2017), et il tient compte de l'augmentation de 3,5 % (1,3 % en 2017) du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance et de l'augmentation de 3,8 % (0,6 % en 2017) du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin. Le moment du congé de Pâques a eu une incidence négligeable sur la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail au premier trimestre de 2018. Au premier trimestre de 2017, compte non tenu de l'incidence défavorable du moment du jour de l'An et du congé de Pâques, le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail avait augmenté d'environ 2,5 %.

- Au cours des 12 derniers mois, 25 magasins du secteur de l'alimentation et du secteur des pharmacies ont ouvert leurs portes et 26 les ont fermées, ce qui a donné lieu à une augmentation nette de la superficie en pieds carrés du secteur Vente au détail de 0,1 million de pieds carrés, ou 0,1 %.

Les échanges de cartes Loblaw au premier trimestre de 2018 se sont traduits par la remise aux clients de produits gratuits d'une valeur d'environ 17 millions de dollars, montant pour lequel une provision avait été comptabilisée au quatrième trimestre de 2017. Ces échanges n'ont pas eu d'incidence favorable sur le chiffre d'affaires ou la performance financière de la société au premier trimestre de 2018.

**Résultat d'exploitation** Le résultat d'exploitation a diminué de 47 millions de dollars au premier trimestre de 2018 comparativement à celui inscrit au premier trimestre de 2017 pour s'établir à 399 millions de dollars. Cette baisse tient compte de la diminution de 28 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation, y compris l'incidence défavorable de la cession des activités de postes d'essence, et de l'incidence défavorable nette, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement totalisant 19 millions de dollars, comme il est décrit ci-dessous :

- la diminution de 28 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation, y compris l'incidence défavorable de la cession des activités de postes d'essence, reflète l'augmentation des frais de vente et charges générales et administratives et des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, en partie contrebalancée par l'augmentation du montant ajusté de la marge brute<sup>2)</sup>. Les augmentations du salaire minimum et la poursuite de la réforme du réseau de la santé ont également eu une incidence négative, d'un exercice à l'autre, sur la performance financière de la société au premier trimestre. La diminution de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation reflète également l'apport négatif, d'un exercice à l'autre, de la consolidation des franchises au cours du trimestre;
- l'incidence défavorable nette, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement totalisant 19 millions de dollars est principalement attribuable à ce qui suit :
  - l'incidence défavorable de la charge additionnelle de 19 millions de dollars comptabilisée au premier trimestre de 2018 à l'égard du programme de carte Loblaw;
  - l'incidence défavorable de 19 millions de dollars de la réforme du réseau de la santé sur les soldes des stocks; facteurs en partie contrebalancés par :
  - la variation de l'ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change de 11 millions de dollars;
  - l'incidence favorable de 7 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des achats de rentes et rachats de régimes de retraite au cours de l'exercice précédent.

**Montant ajusté de la marge brute<sup>2)</sup>** Le montant ajusté de la marge brute<sup>2)</sup> s'est établi à 2 929 millions de dollars au premier trimestre de 2018, en hausse de 85 millions de dollars comparativement à celui inscrit au premier trimestre de 2017. Le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage<sup>2)</sup> s'est établi à 29,0 %, en hausse de 100 points de base comparativement à celui inscrit au premier trimestre de 2017. Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, le montant ajusté de la marge brute<sup>2)</sup> a augmenté de 22 millions de dollars. Le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage<sup>2)</sup>, si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, s'est établi à 27,5 %, en hausse de 50 points de base comparativement à celui inscrit au premier trimestre de 2017. L'augmentation du montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage<sup>2)</sup> est attribuable essentiellement à l'incidence favorable d'environ 70 points de base de la cession des activités de postes d'essence. Les marges ont subi l'incidence défavorable de la réforme du réseau de la santé.

**Montant ajusté du BAIIA<sup>2)</sup>** Le montant ajusté du BAIIA<sup>2)</sup> s'est établi à 792 millions de dollars au premier trimestre de 2018, en baisse de 19 millions de dollars par rapport à celui inscrit au premier trimestre de 2017, ce qui reflète l'absence d'incidence de la consolidation des franchises ainsi que l'incidence défavorable d'environ 20 millions de dollars de la cession des activités de postes d'essence. La baisse de 19 millions de dollars du montant ajusté du BAIIA<sup>2)</sup> découle de l'augmentation de 104 millions de dollars des frais de vente et charges générales et administratives, en partie contrebalancée par l'augmentation du montant ajusté de la marge brute<sup>2)</sup> dont il est question ci-dessus. Les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires ont augmenté de 110 points de base comparativement à ceux inscrits au premier trimestre de 2017 pour s'établir à 21,1 %. Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, les frais de vente et charges générales et administratives ont augmenté de 41 millions de dollars. Les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires, si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, se sont établis à 19,6 %, soit une augmentation défavorable de 60 points de base comparativement à ceux inscrits au premier trimestre de 2017, attribuable essentiellement à ce qui suit :

- l'incidence défavorable d'environ 50 points de base de la cession des activités de postes d'essence;
- la hausse des coûts liés aux magasins attribuable aux augmentations du salaire minimum et au lancement du programme *PC Optimum*; facteurs en partie contrebalancés par :
- la diminution des coûts liés aux services aux magasins attribuable aux mesures de réduction des coûts annoncées précédemment.

**Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles** Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles se sont établis à 361 millions de dollars au premier trimestre de 2018, en hausse de 9 millions de dollars comparativement à ceux inscrits au premier trimestre de 2017, en raison essentiellement de la consolidation des franchises et d'une augmentation des actifs liés aux technologies de l'information (« TI »). Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte de l'amortissement de 121 millions de dollars (121 millions de dollars en 2017) des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix »).

**Autres questions liées au secteur Vente au détail**

**Consolidation des franchises** La société détient plus de 500 magasins franchisés d'alimentation au détail. À la clôture du premier trimestre de 2018, 331 de ces magasins avaient été consolidés aux fins comptables aux termes d'un nouveau contrat de franchise simplifié (le « contrat de franchise ») qui est entré en vigueur en 2015.

La société convertira les franchises existantes au contrat de franchise à l'expiration de leur contrat actuellement en vigueur, après quoi toutes les franchises auront été consolidées. Le tableau qui suit présente l'incidence totale de la consolidation des franchises dont rendent compte les résultats consolidés de la société.

Pour les périodes closes le 24 mars 2018 et le 25 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	<b>2018</b> <b>(12 semaines)</b>	2017 (12 semaines)
Nombre de magasins franchisés consolidés à l'ouverture de la période	<b>310</b>	200
Ajouter : Nombre net de magasins franchisés consolidés pendant la période	<b>21</b>	25
Nombre de magasins franchisés consolidés à la clôture de la période	<b>331</b>	225
Chiffre d'affaires	<b>199 \$</b>	141 \$
Montant ajusté de la marge brute <sup>2)</sup>	<b>202</b>	139
Montant ajusté du BAIIA <sup>2)</sup>	<b>7</b>	7
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	<b>12</b>	9
Perte d'exploitation	<b>(5)</b>	(2)
Perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	<b>(5)</b>	(1)

Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société n'est pas touché de manière importante par le bénéfice (la perte) d'exploitation présenté dans le tableau ci-dessus, puisque le bénéfice (la perte) inscrit à cet effet est surtout attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

## Secteur Services financiers

Pour les périodes closes le 24 mars 2018 et le 25 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2018 (12 semaines)	2017 <sup>4)</sup> (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	230 \$	213 \$	17 \$	8,0 %
Bénéfice avant impôt sur le résultat	61	28	33	117,9 %

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Au 24 mars 2018	Au 25 mars 2017	Variation (en \$)	Variation (en %)
Montant net moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	2 939 \$	2 808 \$	131 \$	4,7 %
Créances sur cartes de crédit	2 778	2 689	89	3,3 %
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	175	49	126	257,1 %
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	13,4 %	13,8 %		
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	3,5 %	4,1 %		

**Bénéfice avant impôt sur le résultat** Le bénéfice avant impôt sur le résultat s'est établi à 61 millions de dollars au premier trimestre de 2018, en hausse de 33 millions de dollars comparativement à celui inscrit au premier trimestre de 2017, en raison essentiellement de ce qui suit :

- la comptabilisation de produits de 17 millions de dollars, déduction faite de certains coûts engagés, liés à une entente conclue par la Banque le Choix du Président en vue de mettre fin à une relation d'affaires avec une grande banque à charte canadienne, qui représentait les services bancaires aux particuliers offerts sous la marque *Services financiers le Choix du Président*. À compter du deuxième trimestre de 2018, le résultat d'exploitation habituel tiré de ces services bancaires aux particuliers ne sera plus généré;
- certains profits non récurrents, dont la vente de créances sur cartes de crédit radiées au premier trimestre de 2018 et l'augmentation, d'un exercice à l'autre, des commissions d'interchange découlant d'une diminution, dans l'ensemble du secteur, des taux d'interchange imposés aux émetteurs de cartes de MasterCard International Incorporated<sup>MD</sup> au premier semestre de 2017;
- l'augmentation des produits d'intérêts et des commissions d'interchange nettes attribuable à la croissance du portefeuille de cartes de crédit; facteurs en partie contrebalancés par :
- la hausse des coûts d'acquisition de la clientèle;
- l'augmentation des coûts des TI attribuable principalement aux investissements dans la stratégie numérique.

**Créances sur cartes de crédit** Au 24 mars 2018, les créances sur cartes de crédit s'établissaient à 2 778 millions de dollars, en hausse de 89 millions de dollars comparativement à celles inscrites au 25 mars 2017, en raison essentiellement de la croissance du solde moyen des clients et de la clientèle active qui a découlé des investissements soutenus au chapitre de l'acquisition de clients et des initiatives en matière de commercialisation et de produits, en partie contrebalancée par une augmentation des comptes de correction de valeur attribuable à l'adoption de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »). Au 24 mars 2018, le compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit s'établissait à 175 millions de dollars, en hausse de 126 millions de dollars comparativement au 25 mars 2017, en raison principalement de l'adoption de l'IFRS 9.

## Secteur Propriétés de Choix

Pour les périodes closes le 24 mars 2018 et le 25 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2018 (12 semaines)	2017 (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	215 \$	203 \$	12 \$	5,9 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières <sup>i)</sup>	(449)	213	(662)	(310,8) %
Bénéfice net <sup>ii)</sup>	627	24	603	2 512,5 %
Fonds provenant des activités d'exploitation <sup>2)</sup>	106	109	(3)	(2,8) %

- i) Les charges d'intérêts nettes et autres charges financières tiennent compte d'un ajustement de la juste valeur des parts de catégorie B de société en commandite.
- ii) Propriétés de Choix est classée comme une « fiducie de fonds commun de placement » aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, par conséquent, le bénéfice net (la perte nette) est équivalent au bénéfice avant impôt sur le résultat.

**Bénéfice net** Le bénéfice net s'est établi à 627 millions de dollars au premier trimestre de 2018, en hausse de 603 millions de dollars comparativement au premier trimestre de 2017. L'augmentation découle essentiellement de ce qui suit :

- la variation de l'ajustement de la juste valeur des parts de catégorie B de société en commandite de 673 millions de dollars;
- l'augmentation du résultat d'exploitation net d'immeubles existants;
- les résultats d'exploitation supplémentaires nets tirés des acquisitions et de l'ouverture de magasins par des locataires dans des immeubles locatifs nouvellement aménagés, facteurs en partie contrebalancés par :
- la variation de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement de 60 millions de dollars;
- les coûts d'acquisition et autres coûts de 12 millions de dollars liés à la convention visant l'acquisition de CREIT.

**Fonds provenant des activités d'exploitation<sup>2)</sup>** Les fonds provenant des activités d'exploitation<sup>2)</sup> se sont établis à 106 millions de dollars au premier trimestre de 2018, en baisse de 3 millions de dollars comparativement à ceux inscrits au premier trimestre de 2017, en raison essentiellement de l'augmentation des charges d'intérêts découlant de l'émission de nouvelles débentures non garanties de premier rang au premier trimestre de 2018 dans le cadre de la convention visant l'acquisition de CREIT et de la prime liée au remboursement anticipé de la débenture non garantie de premier rang de série A, en partie contrebalancées par le plus grand apport des activités d'exploitation des immeubles.

### Autres questions liées à Propriétés de Choix

**Acquisition d'immeubles de placement** Au premier trimestre de 2018, Propriétés de Choix a acquis deux immeubles de placement auprès de vendeurs tiers pour un prix d'achat global de 7 millions de dollars, à l'exclusion des coûts d'acquisition, montant qui a été entièrement réglé en trésorerie. De plus, Propriétés de Choix a acquis un immeuble de commerce de détail et deux parcelles de terrain détenues en vue de leur aménagement futur auprès de vendeurs tiers pour un prix d'achat global de 22 millions de dollars, à l'exclusion des coûts d'acquisition, montant dont une tranche a été réglée par la prise en charge d'un emprunt hypothécaire de 3 millions de dollars et la tranche restante, en trésorerie.

**Entente de Propriétés de Choix visant l'acquisition de Canadian Real Estate Investment Trust** Le 14 février 2018, Propriétés de Choix a conclu une convention d'arrangement visant l'acquisition de l'ensemble des actifs et la prise en charge de l'ensemble des passifs de CREIT, y compris la dette à long terme et tous les passifs résiduels, à l'exception de certaines facilités de crédit de CREIT qui seront remboursées dans le cadre de l'acquisition proposée. CREIT rachètera alors toutes ses parts en circulation pour une contrepartie globale composée, au pro rata, de 22,50 \$ en trésorerie et de 2,4904 parts de fiducie de Propriétés de Choix (les « parts ») pour chaque part de CREIT (la « transaction d'acquisition »). La contrepartie globale devant être payée par Propriétés de Choix se composera d'environ 58 % de parts et de 42 % de trésorerie. Le montant maximal de la contrepartie en trésorerie qui sera versée par Propriétés de Choix sera d'environ 1,65 milliard de dollars, et près de 183 millions de parts seront émises, et ce, en fonction du nombre entièrement dilué de parts de CREIT en circulation à la date de la clôture de la transaction d'acquisition.

Propriétés de Choix prévoit financer la partie en trésorerie de la transaction d'acquisition à l'aide de facilités de crédit engagées totalisant 3,6 milliards de dollars. Ces facilités de crédit engagées étaient initialement constituées d'un emprunt à terme de 1,25 milliard de dollars et d'un crédit-relais de 850 millions de dollars. Le 8 mars 2018, Propriétés de Choix a émis des débentures non garanties de premier rang d'un montant en capital total de 1,3 milliard de dollars. À la suite de cette émission, Propriétés de Choix a avisé le prêteur de la facilité de crédit engagée d'annuler le crédit-relais de 850 millions de dollars et l'emprunt à terme de 450 millions de dollars. Le produit net des débentures non garanties de premier rang a été entiercé et il le demeurera jusqu'à ce que les conditions de libération des fonds entiercés soient remplies, notamment jusqu'au moment où les conditions de clôture de la transaction d'acquisition auront été remplies ou auront fait l'objet d'une renonciation. Si les conditions de libération de fonds ne sont pas remplies, les débentures non garanties de premier rang émises aux

fins du financement de la transaction d'acquisition seront remboursées à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus. De plus, Propriétés de Choix a obtenu une nouvelle facilité de crédit renouvelable engagée de 1,5 milliard de dollars. Propriétés de Choix remboursera ou annulera ses facilités de crédit existantes et celles de CREIT parallèlement à la conclusion de la transaction d'acquisition.

Également en parallèle avec la conclusion de la transaction d'acquisition, la société, qui est le porteur de parts détenant le contrôle de Propriétés de Choix, a accepté de convertir la totalité de ses parts de catégorie C de société en commandite en circulation d'une valeur nominale de 925 millions de dollars en parts de catégorie B de société en commandite de Choice Properties Limited Partnership. Propriétés de Choix prévoit émettre un nombre maximal d'environ 70,9 millions de parts de catégorie B de société en commandite en faveur de la société au moment de la conversion et, si nécessaire, de combler toute insuffisance de la valeur à la clôture en trésorerie. À l'issue de la transaction, la société détiendra approximativement 62 % de Propriétés de Choix.

La transaction d'acquisition a été approuvée par les porteurs de parts de CREIT lors d'une assemblée extraordinaire qui a eu lieu le 11 avril 2018 et le plan d'arrangement a été approuvé par la Cour supérieure de justice de l'Ontario le 24 avril 2018. Comme il est décrit plus amplement dans la convention d'arrangement, la clôture de la transaction d'acquisition n'aura lieu que si un certain nombre de conditions sont remplies ou font l'objet d'une renonciation, ce qui comprend notamment l'obtention de l'approbation du Bureau de la concurrence.

La transaction devrait être menée à terme le 4 mai 2018<sup>3)</sup>. Il est toutefois impossible de prévoir avec certitude le moment où les conditions de clôture seront remplies, ni si elles seront remplies ou non, et Propriétés de Choix ne peut fournir aucune assurance à cet égard. Des renseignements sur les risques et les incertitudes liés à CREIT et de l'information supplémentaire concernant les risques que comporte la transaction d'acquisition pour Propriétés de Choix sont présentés dans le document d'information déposé par Propriétés de Choix le 15 mars 2018, disponible sur le site de SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### **DÉCLARATION DE DIVIDENDES**

Après la clôture du premier trimestre de 2018, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel sur les actions ordinaires et les actions privilégiées de deuxième rang, série B de :

Actions ordinaires	0,295 \$ par action ordinaire, à payer le 1 <sup>er</sup> juillet 2018 aux actionnaires inscrits le 15 juin 2018
Actions privilégiées de deuxième rang, série B	0,33125 \$ par action, à payer le 30 juin 2018 aux actionnaires inscrits le 15 juin 2018

### **PERSPECTIVES<sup>3)</sup>**

Loblaw se concentre sur son cadre stratégique, qui consiste à avoir la meilleure offre dans les domaines des produits d'alimentation et des produits de santé et de beauté grâce à sa connaissance clients approfondie et fondée sur des données ainsi qu'à son degré d'excellence élevé au chapitre des processus et de l'efficacité. Ce cadre repose sur le plan financier de la société axé sur le maintien d'affaires stables. Cette stratégie vise un chiffre d'affaires positif des magasins comparables et une marge brute stable, la création d'efficacités afin de générer un levier d'exploitation, des investissements pour l'avenir et le remboursement de capital aux actionnaires.

Les facteurs défavorables découlant de la hausse du salaire minimum et de la réforme du réseau de la santé influenceront négativement sur la performance financière de la société en 2018.

Sur une base comparative d'un exercice complet à l'autre, après normalisation pour tenir compte de la cession des activités de postes d'essence, la société prévoit ce qui suit en 2018 :

- la réalisation d'un chiffre d'affaires positif des magasins comparables et d'une marge brute stable pour son secteur Vente au détail dans un marché hautement concurrentiel;
- l'inscription d'un montant ajusté du bénéfice net essentiellement inchangé et la réalisation d'une croissance positive du montant ajusté du bénéfice par action grâce à notre régime de rachat d'actions;
- l'affectation d'environ 1,3 milliard de dollars au titre des dépenses d'investissement, dont 1,0 milliard de dollars pour son secteur Vente au détail;
- le remboursement de capital aux actionnaires au moyen de l'affectation d'une fraction importante des flux de trésorerie disponibles au rachat d'actions.

### **MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR**

La société utilise les mesures financières non conformes aux PCGR suivantes : la marge brute du secteur Vente au détail; le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail; le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail; le montant ajusté du bénéfice avant impôt sur le résultat, charges d'intérêts nettes et autres charges financières et amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (le « montant ajusté du BAIIA »); le montant ajusté de la marge du BAIIA; le montant ajusté du résultat d'exploitation; le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières; le montant ajusté de l'impôt sur le résultat; le montant ajusté du taux d'impôt; le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires; le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire; ainsi que, dans le cas de Propriétés de Choix, les fonds provenant des activités d'exploitation. Elle estime que ces mesures financières non conformes aux PCGR fournissent de l'information utile à la direction et aux investisseurs pour évaluer sa performance financière et sa situation financière, pour les raisons indiquées ci-dessous.

La direction a recours à ces mesures et à d'autres mesures financières non conformes aux PCGR afin d'exclure, lors de son analyse de la performance sous-jacente consolidée et sectorielle de la société sur le plan de l'exploitation, l'incidence de certaines charges et de certains produits qui doivent être comptabilisés en vertu des PCGR. La direction exclut ces éléments parce qu'ils ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation et qu'ils rendent difficiles les comparaisons de la performance financière sous-jacente d'une période à l'autre. La société exclut d'autres éléments si elle juge qu'il en résultera une analyse plus efficace de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas que ces éléments ne sont pas récurrents.

Comme ces mesures n'ont pas de sens normalisé en vertu des PCGR, elles ne sauraient se comparer à des mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés ouvertes ni se substituer à d'autres mesures financières établies selon les PCGR.

Pour un complément d'information sur la nature des éléments exclus du calcul de toutes les mesures financières non conformes aux PCGR présentées ci-dessous, voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » du rapport du premier trimestre de 2018 aux actionnaires de la société.

**Marge brute du secteur Vente au détail, montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail et montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail** Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté de la marge brute par secteur avec la marge brute par secteur, laquelle fait l'objet d'un rapprochement avec les produits et le coût des marchandises vendues qui sont présentés dans les états consolidés résumés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère la marge brute du secteur Vente au détail et le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail comme des mesures utiles l'aidant à évaluer la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail et à prendre des décisions à l'égard de ses activités courantes.

Le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail correspond au montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail divisé par les produits du secteur Vente au détail.

	2018 (12 semaines)					2017 <sup>4)</sup> (12 semaines)				
	Vente au détail	Services financiers	Propriétés de Choix	Consolidation et éliminations	Chiffres consolidés	Vente au détail	Services financiers	Propriétés de Choix	Consolidation et éliminations	Chiffes consolidés
Pour les périodes closes le 24 mars 2018 et le 25 mars 2017 (en millions de dollars canadiens)										
Produits	10 105 \$	230 \$	215 \$	(183) \$	10 367 \$	10 166 \$	213 \$	203 \$	(178) \$	10 404 \$
Coût des marchandises vendues	7 195	22	—	—	7 217	7 322	18	—	—	7 340
Marge brute	2 910 \$	208 \$	215 \$	(183) \$	3 150 \$	2 844 \$	195 \$	203 \$	(178) \$	3 064 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :										
Incidence de la réforme du réseau de la santé sur les soldes des stocks	19	—	—	—	19	—	—	—	—	—
Montant ajusté de la marge brute	2 929 \$	208 \$	215 \$	(183) \$	3 169 \$	2 844 \$	195 \$	203 \$	(178) \$	3 064 \$

Le texte qui suit présente les nouveaux éléments d'ajustements du premier trimestre de 2018 :

**Incidence de la réforme du réseau de la santé sur les soldes des stocks** Au premier trimestre de 2018, la société a comptabilisé une provision pour perte de valeur liée à la dépréciation des stocks pour en ramener le coût sous la valeur nette de réalisation à l'égard de ses stocks de médicaments génériques par suite de la réforme du réseau de la santé qui a été annoncée au premier trimestre de 2018 et qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2018.

**Montant ajusté du résultat d'exploitation, montant ajusté du BAIIA et montant ajusté de la marge du BAIIA** Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté du BAIIA avec le résultat d'exploitation, lequel fait l'objet d'un rapprochement avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société qui est présenté dans les états consolidés résumés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté du BAIIA comme une mesure utile l'aidant à évaluer la performance de ses activités courantes et sa capacité à générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins de trésorerie, notamment son programme de dépenses d'investissement.

Le montant ajusté de la marge du BAIIA correspond au montant ajusté du BAIIA, divisé par les produits.

Pour les périodes closes le 24 mars 2018 et le 25 mars 2017 (en millions de dollars canadiens)	2018 (12 semaines)					2017 <sup>4)</sup> (12 semaines)				
	Vente au détail	Services financiers	Propriétés de Choix	Consolidation et éliminations	Chiffres consolidés	Vente au détail	Services financiers	Propriétés de Choix	Consolidation et éliminations	Chiffres consolidés
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société					380 \$					235 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :										
Participations ne donnant pas le contrôle					(5)					(1)
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières					13					161
Impôt sur le résultat					92					100
Résultat d'exploitation	399 \$	76 \$	178 \$	(173) \$	480 \$	446 \$	42 \$	237 \$	(230) \$	495 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :										
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	121 \$	— \$	— \$	— \$	121 \$	121 \$	— \$	— \$	— \$	121 \$
Programme de carte Loblaw	19	—	—	—	19	—	—	—	—	—
Incidence de la réforme du réseau de la santé sur les soldes des stocks	19	—	—	—	19	—	—	—	—	—
Coûts d'acquisition de CREIT et autres coûts connexes	—	—	12	—	12	—	—	—	—	—
Achats de rentes et rachats de régimes de retraite	—	—	—	—	—	7	—	—	—	7
Charges de restructuration et autres charges connexes	(1)	—	—	—	(1)	—	—	—	—	—
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	(5)	—	—	—	(5)	6	—	—	—	6
Réduction progressive des activités des services bancaires des Services financiers le Choix du Président	—	(17)	—	—	(17)	—	—	—	—	—
Éléments d'ajustement	153 \$	(17) \$	12 \$	— \$	148 \$	134 \$	— \$	— \$	— \$	134 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation	552 \$	59 \$	190 \$	(173) \$	628 \$	580 \$	42 \$	237 \$	(230) \$	629 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	361	2	—	6	369	352	3	—	5	360
Moins : amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	(121)	—	—	—	(121)	(121)	—	—	—	(121)
Montant ajusté du BAIIA	792 \$	61 \$	190 \$	(167) \$	876 \$	811 \$	45 \$	237 \$	(225) \$	868 \$

Outre l'élément dont il est question ci-dessus à la section portant sur le montant ajusté de la marge brute<sup>2)</sup> du secteur Vente au détail, le montant ajusté du BAIIA<sup>2)</sup> a été touché par le nouvel élément d'ajustement suivant au cours du premier trimestre de 2018 :

**Coûts d'acquisition de CREIT et autres coûts connexes** Au premier trimestre de 2018, la société a comptabilisé des coûts d'acquisition et autres coûts connexes liés à la convention visant l'acquisition de l'ensemble des actifs et la prise en charge de l'ensemble des passifs de CREIT.

**Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières** Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières et des charges d'intérêts nettes et autres charges financières qui sont présentées dans les états consolidés résumés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières comme une mesure utile pour l'évaluation de sa performance financière sous-jacente et pour la prise de décisions concernant ses activités de nature financière.

Pour les périodes closes le 24 mars 2018 et le 25 mars 2017 (en millions de dollars canadiens)	2018 (12 semaines)	2017 (12 semaines)
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	13 \$	161 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :		
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	124	(36)
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières	137 \$	125 \$

**Montant ajusté de l'impôt sur le résultat et montant ajusté du taux d'impôt** Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté de l'impôt sur le résultat avec l'impôt sur le résultat qui est présenté dans les états consolidés résumés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté de l'impôt sur le résultat comme une mesure utile pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

Le montant ajusté du taux d'impôt correspond au montant ajusté de l'impôt sur le résultat, divisé par la somme du montant ajusté du résultat d'exploitation diminué des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Pour les périodes closes le 24 mars 2018 et le 25 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2018 (12 semaines)	2017 <sup>4)</sup> (12 semaines)
Montant ajusté du résultat d'exploitation <sup>1)</sup>	628 \$	629 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières <sup>1)</sup>	137	125
Montant ajusté du bénéfice avant impôt	491 \$	504 \$
Impôt sur le résultat	92 \$	100 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :		
Incidence fiscale des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt <sup>1)</sup>	40	36
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat	132 \$	136 \$
Taux d'impôt effectif	19,7 %	29,9 %
Montant ajusté du taux d'impôt	26,9 %	27,0 %

- i) Voir le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières présenté dans les tableaux ci-dessus.
- ii) Voir le tableau portant sur le montant ajusté du résultat d'exploitation, le montant ajusté du BAIIA et le montant ajusté de la marge du BAIIA, ainsi que le tableau présentant le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ci-dessus pour obtenir une liste exhaustive des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt.

### Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et montant ajusté du bénéfice net dilué par action

**ordinaire** Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et du montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société et le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire comme des mesures utiles pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

Pour les périodes closes le 24 mars 2018 et le 25 mars 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2018 (12 semaines)	2017 <sup>4)</sup> (12 semaines)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	380 \$	235 \$
Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(3)	(3)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	377 \$	232 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	380 \$	235 \$
Éléments d'ajustement (se reporter au tableau suivant)	(16)	134
Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	364 \$	369 \$
Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(3)	(3)
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	361 \$	366 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	384,5	403,2

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et du montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire avec le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et le bénéfice net dilué par action ordinaire pour les périodes closes aux dates indiquées.

	2018 (12 semaines)		2017 <sup>4)</sup> (12 semaines)	
	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire
Pour les périodes closes le 24 mars 2018 et le 25 mars 2017 (en millions de dollars canadiens / en dollars canadiens)				
Montant présenté	377 \$	0,98 \$	232 \$	0,58 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :				
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	89 \$	0,22 \$	89 \$	0,22 \$
Programme de carte Loblaw	14	0,04	—	—
Incidence de la réforme du réseau de la santé sur les soldes des stocks	14	0,04	—	—
Coûts d'acquisition de CREIT et autres coûts connexes	9	0,02	—	—
Achats de rentes et rachats de régimes de retraite	—	—	5	0,01
Charges de restructuration et autres charges connexes	(1)	—	—	—
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	(4)	(0,01)	4	0,01
Réduction progressive des activités des services bancaires des Services financiers le Choix du Président	(13)	(0,03)	—	—
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie <sup>i)</sup>	(124)	(0,32)	36	0,09
Éléments d'ajustement	(16) \$	(0,04) \$	134 \$	0,33 \$
Montant ajusté	361 \$	0,94 \$	366 \$	0,91 \$

i) Les profits ou les pertes au titre de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie ne sont pas assujettis à l'impôt.

## Fonds provenant des activités d'exploitation de Propriétés de Choix

Le tableau qui suit présente un rapprochement des fonds provenant des activités d'exploitation de Propriétés de Choix avec le bénéfice net (la perte nette) pour les périodes closes aux dates indiquées. Propriétés de Choix est d'avis que les fonds provenant des activités d'exploitation constituent une mesure utile de la performance sur le plan de l'exploitation, car ils peuvent être ajustés en fonction d'éléments inclus dans le bénéfice net (ou la perte nette) qui ne découlent pas des activités d'exploitation ou qui ne dressent pas nécessairement un portrait fidèle de la performance de la Fiducie.

Pour les périodes closes le 24 mars 2018 et le 25 mars 2017

(en millions de dollars canadiens)

	<b>2018</b> <b>(12 semaines)</b>	2017 (12 semaines)
<b>Bénéfice net</b>	<b>627 \$</b>	24 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants:		
Ajustements de la juste valeur des parts de catégorie B de société en commandite	<b>(555)</b>	118
Ajustements de la juste valeur des immeubles de placement	<b>(33)</b>	(93)
Ajustements de la juste valeur de la rémunération fondée sur des parts	<b>(5)</b>	1
Ajustements de la juste valeur des immeubles de placement détenus dans la coentreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	<b>—</b>	1
Distributions sur les parts de catégorie B de société en commandite	<b>59</b>	57
Coûts d'acquisition de CREIT et autres coûts connexes	<b>12</b>	—
Charges internes au titre de la location	<b>1</b>	1
<b>Fonds provenant des activités d'exploitation</b>	<b>106 \$</b>	109 \$

## INFORMATIONS SECTORIELLES

La société compte trois secteurs d'exploitation à présenter, dont toutes les principales activités sont exercées au Canada. Le principal décideur en matière d'exploitation de la société évalue les résultats sectoriels en se fondant sur le montant ajusté du BAIIA<sup>2)</sup> et le montant ajusté du résultat d'exploitation<sup>2)</sup>, tels qu'ils sont présentés périodiquement à la direction interne.

L'information portant sur chaque secteur d'exploitation à présenter est incluse ci-dessous :

Pour les périodes closes le 24 mars 2018 et le 25 mars 2017 (en millions de dollars canadiens)	2018 (12 semaines)					2017 <sup>4)</sup> (12 semaines)				
	Vente au détail	Services financiers	Propriétés de Choix	Consolidation et éliminations <sup>1)</sup>	Chiffres consolidés	Vente au détail	Services financiers	Propriétés de Choix	Consolidation et éliminations <sup>1)</sup>	Chiffres consolidés
<b>Produits<sup>ii)</sup></b>	<b>10 105 \$</b>	<b>230 \$</b>	<b>215 \$</b>	<b>(183) \$</b>	<b>10 367 \$</b>	10 166 \$	213 \$	203 \$	(178) \$	10 404 \$
Résultat d'exploitation	399 \$	76 \$	178 \$	(173) \$	480 \$	446 \$	42 \$	237 \$	(230) \$	495 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	74	15	(449)	373	13	72	14	213	(138)	161
<b>Bénéfice avant impôt sur le résultat</b>	<b>325 \$</b>	<b>61 \$</b>	<b>627 \$</b>	<b>(546) \$</b>	<b>467 \$</b>	374 \$	28 \$	24 \$	(92) \$	334 \$
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>399 \$</b>	<b>76 \$</b>	<b>178 \$</b>	<b>(173) \$</b>	<b>480 \$</b>	446 \$	42 \$	237 \$	(230) \$	495 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	361	2	—	6	369	352	3	—	5	360
Éléments d'ajustement <sup>iii)</sup>	153	(17)	12	—	148	134	—	—	—	134
Moins : amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	(121)	—	—	—	(121)	(121)	—	—	—	(121)
Montant ajusté du BAIIA <sup>iii)</sup>	792 \$	61 \$	190 \$	(167) \$	876 \$	811 \$	45 \$	237 \$	(225) \$	868 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles <sup>iv)</sup>	240	2	—	6	248	231	3	—	5	239
<b>Montant ajusté du résultat d'exploitation</b>	<b>552 \$</b>	<b>59 \$</b>	<b>190 \$</b>	<b>(173) \$</b>	<b>628 \$</b>	580 \$	42 \$	237 \$	(230) \$	629 \$

i) Sous l'en-tête Consolidation et éliminations :

- Le poste Produits comprend l'élimination de produits locatifs de 133 millions de dollars (133 millions de dollars en 2017) et d'un recouvrement de coûts de 50 millions de dollars (45 millions de dollars en 2017) comptabilisés par le secteur Propriétés de Choix et dégagés par le secteur Vente au détail.
- Le montant ajusté du résultat d'exploitation comprend l'élimination de produits locatifs de 133 millions de dollars (133 millions de dollars en 2017) dont il est question ci-dessus, de l'élimination d'un profit de 33 millions de dollars (93 millions de dollars en 2017) comptabilisé par le secteur Propriétés de Choix et lié aux ajustements de la juste valeur des immeubles de placement, classés par la société comme immobilisations corporelles ou immeubles de placement et évalués au coût, la comptabilisation d'une charge d'amortissement de 6 millions de dollars (5 millions de dollars en 2017) liée à certains immeubles de placement comptabilisés par le secteur Propriétés de Choix, l'élimination de charges intragroupe de 1 million de dollars (néant en 2017) et l'élimination d'une perte de 1 million de dollars en 2017 comptabilisée par le secteur Propriétés de Choix et liée aux ajustements de la juste valeur des immeubles de placement dans la coentreprise.
- Le poste Charges d'intérêts nettes et autres charges financières comprend l'élimination de 71 millions de dollars (69 millions de dollars en 2017) au titre de charges d'intérêts incluses dans le secteur Propriétés de Choix qui ont trait à sa dette envers la société et un profit lié à la juste valeur de 555 millions de dollars (perte de 118 millions de dollars en 2017) comptabilisé par le secteur Propriétés de Choix à l'égard des parts de catégorie B de société en commandite détenues par la société. Le poste Charges d'intérêts nettes et autres charges financières comprend également des distributions de 13 millions de dollars (13 millions de dollars en 2017) sur les parts détenues par d'autres porteurs de parts que la société, qui excluent les distributions versées à la société, et un profit de 124 millions de dollars lié à la juste valeur (perte de 36 millions de dollars en 2017) du passif lié aux parts de fiducie de la société.

ii) Les produits tirés du secteur Services financiers comprennent des produits d'intérêts de 102 millions de dollars (97 millions de dollars en 2017).

iii) Certains éléments sont exclus du résultat d'exploitation afin de déterminer le montant ajusté du BAIIA<sup>2)</sup>. La direction utilise le montant ajusté du BAIIA<sup>2)</sup> à l'interne pour analyser la performance sous-jacente du secteur.

iv) Aux fins du calcul du montant ajusté du BAIIA<sup>2)</sup>, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne tiennent pas compte d'une charge d'amortissement de 121 millions de dollars (121 millions de dollars en 2017) liée aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

## ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs portant sur les objectifs, les plans, les buts, les aspirations, les stratégies, la situation financière, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie, la performance, les perspectives et les occasions d'affaires de la société, ainsi que sur les questions d'ordre juridique et réglementaire qui la concernent. Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué de presse renferment plus particulièrement, mais sans s'y limiter, des énoncés concernant les résultats attendus ainsi que les événements et les plans futurs, les initiatives stratégiques et la restructuration, les changements réglementaires, dont les augmentations du salaire minimum et la poursuite de la réforme du réseau de la santé, la situation de trésorerie future, les dépenses d'investissement prévues et l'état et l'incidence des déploiements de systèmes de TI. Ces énoncés prospectifs particuliers figurent tout au long du présent communiqué de presse, y compris, mais sans s'y limiter, aux rubriques « Perspectives » et « Secteur Propriétés de Choix ». Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de mots ou d'expressions comme « s'attendre à », « anticiper », « croire », « pouvoir », « entrevoir », « estimer », « objectif », « avoir l'intention de », « prévoir », « chercher à », « faire », « devoir » et autres mots ou expressions semblables, conjugués au présent, au conditionnel ou au futur, lorsqu'ils se rapportent à la société et à sa direction.

Les énoncés prospectifs reflètent les estimations, opinions et hypothèses de la société, lesquelles se fondent sur la perception qu'a la direction des tendances historiques, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs qui, de l'avis de la direction, sont appropriés dans les circonstances. Les attentes de la société quant à sa performance sur le plan de l'exploitation et à sa performance financière pour 2018 s'appuient sur certaines hypothèses, notamment en ce qui a trait à l'augmentation prévue du salaire minimum, à l'incidence de la réforme du réseau de la santé, aux économies de coûts, à l'efficacité sur le plan de l'exploitation, ainsi qu'aux bénéfices associés aux initiatives stratégiques. Les estimations, opinions et hypothèses de la société sont, de par leur nature, assujetties à des incertitudes et à des éventualités importantes d'ordre commercial, économique, concurrentiel ou autre en ce qui a trait aux événements futurs et sont donc susceptibles d'être révisées. La société ne peut garantir que ces estimations, opinions et hypothèses se révéleront exactes.

Bon nombre de risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés explicitement ou implicitement ou de ceux qui sont prévus dans les énoncés prospectifs, notamment ceux qui sont décrits à la rubrique 12, « Risques d'entreprise et gestion des risques », du rapport de gestion inclus dans le Rapport annuel 2017 et dans la notice annuelle 2017 de la société (pour l'exercice clos le 30 décembre 2017). Ces risques et incertitudes comprennent les suivants :

- les changements apportés à la réglementation concernant le prix des médicaments génériques sur ordonnance, la diminution des remboursements accordés en vertu des régimes d'assurance médicaments publics et l'élimination ou la diminution des indemnités professionnelles pharmaceutiques versées par les fabricants de médicaments;
- l'incapacité d'assurer la gestion et la fusion efficaces des programmes de fidélisation de la société;
- l'incapacité de l'infrastructure de TI de la société de soutenir les besoins de celle-ci ou l'occurrence d'atteintes à la sécurité de renseignements internes ou externes, d'attaques par déni de service, de virus, de vers informatiques ou d'autres atteintes connues ou inconnues à la cybersécurité ou à la protection des données;
- l'incapacité de mettre en œuvre l'initiative de commerce électronique de la société ou d'adapter son modèle économique à l'évolution du marché de la vente au détail résultant des progrès numériques;
- l'incapacité de tirer parti des investissements dans les nouveaux systèmes de TI de la société;
- l'incapacité de s'adapter efficacement aux tendances de consommation ou à une intensification de la concurrence exercée par les concurrents actuels ou les nouveaux venus sur le marché;
- toute modification des lois, règles, règlements ou politiques régissant les activités de la société, y compris l'augmentation du salaire minimum;
- les événements touchant la santé publique, notamment ceux liés à la sécurité des aliments et des médicaments;
- l'incapacité de réaliser les avantages prévus, dont la croissance des produits, les économies de coûts ou les efficacités sur le plan de l'exploitation, devant découler des investissements de la société dans d'importantes initiatives qui appuient ses priorités stratégiques, y compris l'incapacité de Propriétés de Choix de mener à terme l'acquisition de CREIT;
- les dénouements défavorables d'actions en justice ou de démarches réglementaires et questions connexes;
- la dépendance envers certains prestataires de services indépendants, notamment ceux fournissant des services liés à la chaîne d'approvisionnement et aux gammes de vêtements de la société, de même que leur fidélisation, y compris les problèmes avec des fournisseurs, tant sur les marchés bien établis que sur les marchés en développement;
- l'incapacité d'obtenir les résultats souhaités au cours des négociations collectives, y compris les modalités des futures conventions collectives;
- l'incapacité de la société de gérer les stocks de manière à réduire au minimum l'incidence des problèmes liés aux stocks désuets ou excédentaires et de contrôler les pertes;

- l'évolution de la conjoncture économique, notamment une récession économique ou des fluctuations des taux d'inflation ou de déflation, des taux d'emploi et d'endettement des ménages, l'incertitude politique, et les fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change ou des cours des dérivés ainsi que des marchandises.

**Cette liste des facteurs qui pourraient toucher les énoncés prospectifs de la société n'est pas exhaustive. D'autres risques et incertitudes que la société ignore actuellement ou qu'elle juge actuellement sans importance pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont précisés dans les énoncés prospectifs. Ces autres risques et incertitudes sont présentés dans les documents que la société dépose, à l'occasion, auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « autorités en valeurs mobilières »), y compris, mais sans s'y limiter, à la rubrique « Risques » de la notice annuelle 2017 de la société (pour l'exercice clos le 30 décembre 2017).** Les lecteurs sont donc invités à ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui traduisent les attentes de la société uniquement à la date du présent communiqué de presse. Sauf dans la mesure où la loi l'exige, la société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les présents énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.

## PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

### Rapport annuel 2017 et rapport du premier trimestre de 2018 aux actionnaires

Le Rapport annuel 2017 et le rapport du premier trimestre de 2018 aux actionnaires de la société sont disponibles sous l'onglet « Investisseurs » du site Web de la société, à [loblaw.ca](http://loblaw.ca), et à [sedar.com](http://sedar.com).

### Relations avec les investisseurs

Personne-ressource pour les investisseurs :  
 Roy MacDonald  
 Vice-président, Relations avec les investisseurs  
 905-861-2243  
[investor@loblaw.ca](mailto:investor@loblaw.ca)

Personne-ressource pour les médias :  
 Kevin Groh  
 Vice-président, Affaires corporatives et communications  
 905-861-2437  
[pr@loblaw.ca](mailto:pr@loblaw.ca)

Des informations financières supplémentaires ont été transmises par voie électronique à diverses autorités en valeurs mobilières du Canada par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») et du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), organisme de réglementation principal de la Banque le Choix du Président, filiale de la société. La société procède à un appel à l'intention des analystes peu de temps après la publication de ses résultats financiers trimestriels. Ces appels sont archivés sous l'onglet « Investisseurs » du site Web de la société, à l'adresse [loblaw.ca](http://loblaw.ca).

### Téléconférence et webémission

Les Compagnies Loblaw Limitée tiendra une téléconférence et une webémission le 2 mai 2018 à 10 h (HE).

Pour accéder à la téléconférence, prière de composer le 647-427-7450 ou le 888-231-8191. La rediffusion sera disponible deux heures environ après la téléconférence au 416-849-0833 ou au 855-859-2056, code d'accès 4492196. Pour accéder à la webémission, veuillez cliquer sur l'onglet « Investisseurs » du site [loblaw.ca](http://loblaw.ca). Préinscription possible.

De plus amples renseignements sur la téléconférence et la webémission se trouvent sur le site Web de Les Compagnies Loblaw Limitée à l'adresse [loblaw.ca](http://loblaw.ca).

### Assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires

L'assemblée générale annuelle et extraordinaire de 2018 de Les Compagnies Loblaw Limitée se tiendra le 3 mai 2018 à 11 h (HE) au Mattamy Athletic Centre, au 50, rue Carlton, Toronto (Ontario) Canada M5B 1J2.

Pour accéder à la téléconférence, prière de composer le 647-427-7450 ou le 888-231-8191. La rediffusion sera disponible deux heures environ après la téléconférence au 416-849-0833 ou au 855-859-2056, code d'accès 7064819. Pour accéder à la webémission, veuillez cliquer sur l'onglet « Investisseurs » du site [loblaw.ca](http://loblaw.ca). Préinscription possible.

---

## Notes de fin de document du communiqué de presse

---

- 1) Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs. Voir la rubrique « Énoncés prospectifs » du présent communiqué de presse pour une analyse des principaux facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des prévisions et des projections formulées aux présentes et pour connaître les principaux facteurs et hypothèses pris en compte lors de l'établissement de ces énoncés. Le présent communiqué de presse doit être lu en parallèle avec les documents que Les Compagnies Loblaw Limitée dépose, à l'occasion, auprès des autorités en valeurs mobilières et qui peuvent être consultés à [sedar.com](http://sedar.com) et à [loblaw.ca](http://loblaw.ca).
  - 2) Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse, qui comprend le rapprochement de ces mesures non conformes aux PCGR avec les mesures conformes aux PCGR les plus directement comparables.
  - 3) À lire en parallèle avec la rubrique « Énoncés prospectifs » du présent communiqué de presse.
  - 4) Les chiffres comparatifs ont été retraités par suite de la mise en œuvre de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Voir la note 2 afférente aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de 2018 de la société.
-